

ASSEMBLÉE NATIONALE
REÇU

Alternatives
... pour un monde différent

CI - 50 M
C.G. - REFORME DU
MODE DE SCRUTIN

2 NOV 22 10:20

Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec

M. Claude Lachance, président

Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires (3^e étage)

Québec

Québec

G1A 1A3

Monsieur le président et tous les membres de la Commission,

Alternatives est une organisation de solidarité internationale avec les peuples du monde. Nous sommes actifs dans de nombreux pays à travers des programmes de coopération et de solidarité. Mais nous sommes également très engagés au Québec même dans un travail de sensibilisation, d'éducation populaire et d'action communautaire auprès de la population québécoise et des jeunes en particuliers face aux nombreux défis qui sont les nôtres : inégalités, exclusions, déficits démocratiques pour n'en nommer que quelques-uns.

C'est en raison de ce travail « terrain » et parce que la très grande majorité des membres d'**Alternatives** sont de jeunes québécois et québécoises impliqués et intéressés aux questions politiques, très sensibles aux diverses lacunes de notre vie démocratique que nous tenons à faire connaître notre opinion quant à la nécessité de réformer, de façon radicale, notre mode actuel de scrutin.

Nous n'attribuons pas au seul mode de scrutin des vertus magiques susceptibles de contrer tous les maux dont souffre notre démocratie. Nous ne pensons pas que le mode de scrutin règlera le problème de la pauvreté au Québec, ni les difficultés de nos systèmes de santé et d'éducation, ni la crise de l'emploi.

Mais nous pensons que le droit de vote fait partie de l'ensemble des droits politiques appartenant à chaque citoyen et citoyenne, droits qui ont été conquis de haute lutte dans l'histoire. Nous pensons que le mode de scrutin constitue un des éléments structurants de la démocratie représentative et qu'à ce titre son caractère démocratique doit être le plus possible au-dessus de tout soupçon. Or, à l'heure actuelle, il n'en est rien.



Notre mode de scrutin est anti-démocratique

Plusieurs raisons militent en faveur de la modification de notre mode de scrutin actuel. Mais la principale à nos yeux et celle sur laquelle nous voulons attirer votre attention est que le mode de scrutin au Québec est antidémocratique :

- Notre mode de scrutin engendre des écarts importants entre ce que la population veut et la composition de l'Assemblée nationale. Celle-ci reflète rarement la volonté des électeurs et des électrices. Bien plus le mode de scrutin déforme cette volonté populaire au point qu'un parti peut arriver au gouvernement en ayant obtenu moins de votes que son adversaire !!!
- Le vote de chacunE ne pèse pas également, ce qui ne respecte pas le principe démocratique de l'égalité des votes établi dans les Chartes des droits.
- Le mode de scrutin crée souvent une majorité de perdantEs. Doit-on rappeler que depuis 1960, la majorité des élections québécoises ont porté au pouvoir des partis qui avaient obtenu un appui populaire inférieur à 50% ou encore l'appui d'une minorité d'électeurs et d'électrices. Sans compter que plusieurs sont condamnés à perdre leur vote toute leur vie s'ils habitent dans des châteaux-forts de partis pour lesquels ils ne souhaitent pas voter.
- Enfin, en favorisant le bipartisme, ce mode de scrutin bloque « ad vitam eternam » l'expression et la représentation de la diversité des courants politiques au sein de la population.

Cette situation ne peut qu'entraîner une dévalorisation du droit de vote lui-même et son corollaire, une baisse de participation électorale ; la perception justifiée du caractère illégitime de l'Assemblée nationale ; une perte de confiance dans les éluEs ; un sentiment d'exclusion de la vie politique dans de nombreux secteurs de la société québécoise.

Les principes qui doivent guider la réforme du mode de scrutin

Nous devons mettre un terme à cette situation. Nous joignons donc notre voix à celles, déjà nombreuses, qui réclament une modification majeure du mode de scrutin actuel basé sur les principes suivants :

- **Respecter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire**
Notre nouveau mode de scrutin devra faire correspondre la représentation des partis à l'Assemblée nationale au vote populaire tel qu'exprimé par l'électorat lors des élections. Toute réforme devra assurer que le résultat de l'élection soit clairement le reflet de la volonté populaire.
- **Viser la parité de représentation politique entre les femmes et les hommes.**
Un mode de scrutin ne peut garantir à lui seul une représentation paritaire entre les femmes et les hommes d'où l'importance de mettre en place des mesures d'action positive pour favoriser l'atteinte de cet objectif. Nous invitons la commission à proposer entre autres les mesures suivantes :

- Une loi particulière ou une modification à la loi électorale actuelle obligeant les partis politiques, sous peines d'amendes substantielles, à présenter un nombre égal de candidatures d'hommes et de femmes et à les placer en alternance sur la liste (les femmes ne doivent pas se retrouver en fin de liste...);
 - Des mesures de conciliation politique famille financement telles : programme de formation spécifique, financement particulier des campagnes féminines, comités de soutien et de recrutement, remboursement des frais de garde et autre aide domestique
- **Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique** La composition de l'Assemblée nationale du Québec devra refléter les différentes tendances politiques et les différentes composantes de la société québécoise. Notre mode de scrutin devra aussi favoriser une meilleure représentation des minorités culturelles et de tous les groupes minoritaires traditionnellement sous-représentés.
 - **Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise.** Notre mode de scrutin devra respecter l'importance des régions dans la représentation des personnes élues à l'Assemblée nationale en assurant une représentation équitable aux différentes régions du Québec.

Mettre en place un mode de scrutin proportionnel

Ces principes nous amènent à demander à la Commission de recommander que le Québec se dote d'un mode de scrutin basé sur la proportionnelle. Nous savons qu'il existe différentes modalités ou variantes de ce modèle. Nous n'avons pour l'instant ni les ressources, ni le temps d'étudier en profondeur ces différents modèles. Mais nous savons que, quel que soit le modèle retenu, la proportionnelle permet d'atteindre les résultats suivants :

- L'expression du vote populaire est traduite le plus fidèlement possible en sièges à l'Assemblée nationale
- Chaque vote compte et compte également...
- Le pluralisme de la société est davantage reflété à travers des formations politiques qui représentent différentes sensibilités. Les électeurs et électrices peuvent donc voter pour des partis qui correspondent à leurs véritables opinions
- La diversité de la société en termes de composition ethnique, de genre, d'âge, de démographie urbaine/rurale a plus de chances de se trouver reflétée à l'Assemblée nationale puisque les partis politiques doivent présenter des listes de candidats susceptibles d'attirer les diverses composantes de l'électorat.
- Le nombre de citoyens et citoyennes qui exercent leur droit de vote a tendance à augmenter puisque leur vote compte vraiment.
- Les femmes sont invariablement élues en plus grand nombre dans les pays qui ont adopté un mode de représentation proportionnelle que dans les pays à scrutin majoritaire uninominal Même si la représentation proportionnelle ne garantit pas

la parité hommes-femmes, il est à remarquer que tous les pays qui ont plus de 30% de représentation féminine sont des pays où l'on utilise une forme ou une autre de proportionnelle. Mais d'autres mesures doivent être introduites pour atteindre la parité tel que mentionné plus haut. Parce qu'il utilise généralement des listes, le mode de représentation proportionnelle permet l'introduction de telles mesures.

Pour que la prochaine élection soit différente

Nous incitons fortement les membres de la Commission à formuler des recommandations fermes susceptibles d'inciter tous les partis politiques à s'engager dans la voie de cette réforme (comme leurs programmes le laisse entendre d'ailleurs...)... Et à ne pas l'oublier une fois au pouvoir !

Nous voulons que l'élection à venir soit la dernière de l'histoire du Québec à utiliser le mode de scrutin actuel.

Monique Simard
Présidente du conseil d'administration
Alternatives



Ève Gauthier,
Pour Monique Simard